

Politique Achats Responsables

La Poste Groupe

Octobre 2022

SOMMAIRE

Avant-propos	2
La Poste Groupe, acteur engagé dans les grandes transitions sociétales	3
La déclinaison de la raison d'être au sein du Groupe	3
Les achats, un levier incontournable pour promouvoir nos engagements	3
Les quatre piliers de la politique achats responsables	4
Pilier 1 : Faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement	4
Pilier 2 : Diminuer l'impact négatif de nos achats et de nos fournisseurs sur l'environnement et encourager les impacts positifs	5
Pilier 3 : Favoriser l'inclusion sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires à travers nos achats	6
Pilier 4 : Consolider les relations responsables et éthiques avec nos fournisseurs	7
La déclinaison des piliers dans les dispositifs achats	8
Les relations avec les parties prenantes externes	8
Les dispositifs d'alerte	8
Votre contact	8
Les documents utiles	9

AVANT-PROPOS

En puisant dans ses six siècles d'histoire, et grâce à ses missions de service public fondatrices et mobilisatrices, La Poste Groupe a inscrit la responsabilité et le service à l'intérêt général au cœur de son ADN.

C'est dans la continuité de son histoire que La Poste est devenue en 2021 une entreprise à mission en intégrant dans ses statuts sa raison d'être et quatre objectifs sociaux et environnementaux qui sont autant d'engagements.

Pour affirmer cette volonté, La Poste Groupe a dévoilé son Plan Stratégique à 2030 d'accompagnement des grandes transitions sociétales (écologique, numérique, démographique et territoriale), avec pour ambition de produire un impact positif pour la société toute entière.

La Direction des Achats s'inscrit pleinement dans ce Plan Stratégique. En effet, en adressant un volume d'achats de plus de 15 milliards d'euros en France et à l'international, auprès de plus de 50 000 fournisseurs de toute taille et de tout secteur d'activité, la filière Achats assoit son rôle incontournable dans l'accompagnement de ces transitions.

A ce titre, sa Politique Achats Responsables porte les valeurs d'exemplarité, de responsabilité et d'engagement auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. Elle favorise la recherche constante d'innovation et de performance au service de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) pour diminuer les impacts négatifs sur son écosystème, tout en favorisant le développement d'actions positives.

Cette Politique a pour objectif d'énoncer les ambitions qui régissent cette action au quotidien.

Enfin, la Direction des Achats s'est engagée à l'horizon 2025 à intégrer dans toutes ses consultations un critère de notation mesurant les actions sociales, sociétales et environnementales mises en place par le fournisseur pour répondre au besoin énoncé, et comptant pour 10% minimum de l'évaluation globale de l'offre.

Direction des Achats du groupe La Poste

LA POSTE GROUPE, ACTEUR ENGAGÉ DANS LES GRANDES TRANSITIONS SOCIÉTALES

« Au service de tous, utile à chacun, La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant aux biens communs de la société tout entière. »

La déclinaison de la raison d'être au sein du Groupe

Animée par sa raison d'être et par sa volonté de produire un impact positif durable pour la société, La Poste Groupe déploie une politique d'engagement sociétal qui dépasse les enjeux réglementaires et les bonnes pratiques en matière de RSE :

- Contribuer au développement et à la cohésion des territoires ;
- Favoriser l'inclusion sociale ;
- Promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ;
- Œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

Ces engagements guident chaque activité du Groupe et reposent sur le socle du respect des droits fondamentaux. C'est dans la continuité de cette politique RSE que le Groupe renforce sa démarche d'achats responsables.

Les achats, un levier incontournable pour promouvoir nos engagements

La Poste Groupe a recours aux produits et services de nombreux fournisseurs qui contribuent à la qualité de ses activités et des prestations qu'elle propose à ses clients. Chaque année, la Poste achète plus de 15 milliards d'euros notamment auprès de prestataires de transport et de livraison, d'équipementiers industriels et logistiques, de prestataires de construction, rénovation, de nettoyage des locaux postaux, de prestations informatiques et d'intérim et plus encore.

A travers ses fournisseurs, le Groupe a un impact direct sur l'environnement et les conditions de travail des hommes et femmes qui travaillent à ses côtés. De la même manière, le dérèglement climatique, les crises sociales et géopolitiques, les mauvaises conditions de travail, la raréfaction des ressources et les ruptures dans la chaîne d'approvisionnement influencent l'activité du Groupe et l'incitent à adapter ses stratégies achats.

La Politique Achats Responsables renforce le cadre d'activité de la Filière Achats pour exercer ses métiers dans le respect des personnes, de l'environnement et de la société, réaffirmant l'engagement stratégique qu'elle s'est fixée à 2030.

Dans la continuité de ce dernier, la Politique Achats Responsables adresse chacune des priorités du plan stratégique :



La Poste Groupe partage et promeut la définition d'un achat responsable selon la norme internationale ISO 20400¹ référente en la matière comme un : « **achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possibles sur toute la durée du cycle de vie** ». Le Groupe recherche des fournisseurs qui proposent des services et produits y répondant, et cela dans une démarche partenariale avec toutes les parties prenantes.

Sa Politique Achats Responsables repose sur **quatre piliers fondamentaux complémentaires** :

Pilier 1 : Faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement

Pilier 2 : Diminuer l'impact négatif de nos achats et de nos fournisseurs sur l'environnement et encourager les impacts positifs

Pilier 3 : Favoriser l'inclusion sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires à travers nos achats

Pilier 4 : Consolider les relations responsables et éthiques avec nos fournisseurs

Acheteurs, prescripteurs, utilisateurs, fournisseurs veillent au quotidien au respect de ces piliers, à leur application et leur promotion à travers toute la chaîne de valeur. Leur engagement est formalisé ici et complété à travers les différentes Chartes et Engagements du Groupe².

¹ La norme ISO 20400:2017 fournit aux organisations, quelle qu'en soit la taille ou l'activité, des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans leur processus achats, comme décrit dans l'ISO 26000. (source : iso.org)

² Voir documents utiles à la fin du document

LES QUATRE PILIERS DE LA POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

Pilier 1 : Faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement

Un enjeu pour la société :

Les scandales récents (Rana Plaza en 2013, situation des ouïghours en 2020-2021) ont réaffirmé la nécessité de placer les droits fondamentaux au cœur des préoccupations des entreprises, notamment au travers de la législation (loi française sur le Devoir de vigilance en France du 27 mars 2017).



Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

L'alignement avec la stratégie 2030 et la politique RSE du Groupe



La Poste Groupe est signataire du Pacte mondial des Nations Unies et de multiples accords et chartes portant sur les sujets de droits humains, de santé/sécurité au travail, d'égalité professionnelle, de liberté d'association, de diversité qui composent les droits fondamentaux. Le Groupe s'engage également à lutter contre le travail forcé et dissimulé.

Des objectifs et indicateurs de performance engageants :

En **2023**, au moins 95% des catégories d'achat priorisées ont une stratégie d'achat responsable pilotée et évaluée annuellement.

En **2025**, au moins 95% des fournisseurs issus des catégories priorisées au regard des risques d'atteinte aux droits fondamentaux seront pilotés via un plan de progrès social contractuel.

En **2030**, au moins 95% des fournisseurs issus des catégories priorisées au regard des risques d'atteinte liés aux droits fondamentaux se voient proposer par la Poste un accompagnement social dans le cadre d'une relation partenariale.

La Poste Groupe s'engage au quotidien à promouvoir les droits fondamentaux et les meilleures pratiques sociales.

Le Groupe recherche des fournisseurs :

- ✓ Respectueux des droits fondamentaux, mettant en place un management, des conditions de travail et de rémunération respectueux de la dignité humaine ;
- ✓ Mettant en œuvre des actions de prévention et d'atténuation liées aux risques de violation de ces droits ;
- ✓ Impliqués dans des initiatives sectorielles visant à une meilleure transparence et à une amélioration des droits fondamentaux de toutes leurs parties prenantes sur leur chaîne d'approvisionnement.

La Poste Groupe s'engage aux côtés de ses fournisseurs à faire respecter les principes suivants :

- Respecter, promouvoir et mettre en œuvre les principes de la déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte Mondial des Nations Unies et de ses principes directeurs, les principes directeurs de l'OCDE et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- Respecter la législation en matière de durée de travail, rémunération, formation, droit syndical et liberté d'association et de lutte contre le travail illégal et dissimulé ;
- Ne pratiquer aucune forme de discrimination et promouvoir l'égalité de traitement professionnel ;
- S'assurer que la prestation ou le produit soit réalisée ou fabriqué dans des conditions respectueuses des droits fondamentaux des individus et des communautés et soit sans danger pour les utilisateurs finaux.
- Accompagner ses fournisseurs afin qu'ils progressent sur ces sujets ;
- Prendre en compte dans ses décisions achats l'ensemble des thématiques ci-dessus.

Il est demandé aux fournisseurs, à travers la signature de la Charte Achats responsables et éthiques, de :

- S'engager sur les principes énoncés ci-dessus ;
- De s'assurer du respect de ces principes sur leur chaîne de sous-traitance ;
- S'engager dans une démarche de progrès social pouvant impacter l'ensemble de leur secteur d'activité.

Ces principes sont rappelés et complétés dans le corpus documentaire et contractuel du Groupe auprès de chaque partie prenante (fournisseurs, acheteurs et prescripteurs).

Pilier 2 : Diminuer l'impact négatif de nos achats et de nos fournisseurs sur l'environnement et encourager les impacts positifs

Un enjeu pour la société :

En 2015, l'Accord de Paris est adopté par 195 nations pour lutter contre le changement climatique et mettre en œuvre des mesures pour un avenir résilient, durable et bas carbone. L'objectif est de maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle.



Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

L'alignement avec la stratégie 2030 et la politique RSE du Groupe :



L'implication de l'ensemble des fournisseurs dans la réduction de leur propre empreinte conditionne le niveau d'ambition et d'atteinte de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe alignée à 1,5°C, de réduction des polluants, des ressources naturelles utilisées, et de limitation des pressions liées aux activités du Groupe sur la biodiversité.

Des objectifs et indicateurs de performance engageants :

En **2023**, 100% des consultations incluent un critère environnemental.

En **2025**, au moins 95% de nos fournisseurs priorités au regard de leur contribution aux émissions carbone de La Poste ont un objectif de réduction de leur émission de GES et leur plan de transition leur est demandé.

En **2030**, au moins 95% des fournisseurs priorités se voient proposer un accompagnement environnemental dans le cadre d'une relation partenariale.

Chaque bien ou service acheté a un impact sur l'environnement, qu'il soit direct (de la phase de fabrication d'un produit à partir de ressources naturelles jusqu'à sa fin de vie) ou indirect (par exemple l'achat d'un logiciel hébergé sur un serveur à distance qui nécessite une consommation d'énergie en continu).

En accord avec l'objectif de l'Accord de Paris et en lien avec le Pacte Mondial des Nations Unies et sa politique environnementale, La Poste Groupe :

- ✓ Recherche des fournisseurs respectant les principes de protection de l'environnement sur l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement ;
- ✓ Privilégie l'achat de produits et services pérennes et respectueux de l'environnement auprès de fournisseurs responsables ;
- ✓ Recherche des fournisseurs impliqués dans des initiatives sectorielles visant à transformer l'ensemble du cycle de vie des produits et services proposés pour répondre aux enjeux environnementaux de changement climatique et d'adaptation à ce dernier.

A ce titre, La Poste Groupe s'engage à :

- Evaluer et challenger ses prescripteurs et ses utilisateurs sur leurs justes besoins en incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources tout en proposant des **solutions innovantes** (ex. location, réemploi, utilisation de produits recyclés et recyclables) ;
- Analyser et diminuer les impacts environnementaux générés par l'achat des produits et services sur **l'ensemble du cycle de vie** (conception, production, transport, utilisation, fin de vie). A ce titre, favoriser l'éco-conception, la réparabilité, le recours à **l'économie circulaire** en mettant en œuvre la règle des 3R (réduire, réutiliser et recycler) et anticiper le traitement des déchets ;
- Prendre en compte dans ses décisions achats l'ensemble des thématiques suivantes : la réduction des **pollutions** (eaux, air, sols, sonore), des **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, la limitation des consommations de **ressources** et d'énergie, la protection de la **biodiversité** et des écosystèmes impactés par les activités des fournisseurs du Groupe ;
- Mettre en place, à travers ses fournisseurs et ses achats, des mesures ayant un **impact positif** sur l'environnement (séquestration carbone, développement de la diversité dans les écosystèmes, etc.) et sur son écosystème.
- **Accompagner** les fournisseurs dans leur recherche de solutions innovantes qui soutiennent leur propre transition écologique sur l'ensemble du cycle de vie de leurs produits et services.

En complément, les fournisseurs s'engagent à faire de même dans leur chaîne de valeur. A ce titre, il leur est demandé :

- De **diminuer leur empreinte** carbone, leur consommation de ressources, et leurs pressions sur la biodiversité.
- D'**améliorer la performance énergétique** de leurs produits et services sur tout leur cycle de vie en proposant des solutions pérennes et innovantes.
- De s'engager dans une **démarche de transformation** de leur écosystème.

Pilier 3 : Favoriser l'inclusion sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires à travers nos achats

Un enjeu pour la société :

Les décennies précédentes ont vu croître les fractures sociales, numériques et territoriales entre les différents territoires. Ces phénomènes sont observables en France mais également dans le monde.



Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU

L'alignement avec la stratégie 2030 et la politique RSE du Groupe



Dans le cadre de sa démarche de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) via l'Alliance dynamique, en signant un accord sur le handicap et en adhérant au PAQTE, La Poste Groupe est engagée à promouvoir la diversité, à lutter contre les exclusions, à contribuer au développement et à la cohésion des territoires.

Des objectifs et indicateurs de performance engageants :

En **2023**, au moins 95% des catégories d'achats sont analysées au regard de l'opportunité d'achats inclusifs.

En **2025**, au moins 95% des catégories d'achats identifiées prioritaires au regard de l'opportunité d'achats inclusifs ont une stratégie d'achats inclusive et un pilotage est réalisé.

En **2030**, au moins 95% des fournisseurs du secteur traditionnel priorités au regard de l'opportunité d'achats inclusifs se voient proposer un accompagnement sur l'inclusion sociale.

La Poste Groupe est engagée à promouvoir la diversité, à lutter contre les exclusions, et à renforcer la cohésion sociale et territoriale tout au long de sa chaîne d'approvisionnement sur l'ensemble des territoires dans lesquels elle est implantée :

- ✓ Elle recherche des fournisseurs engagés dans l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et contribuant à développer leur territoire d'implantation, notamment dans les territoires fragiles ;
- ✓ Elle facilite dès qu'il en est possible l'accès à ses marchés aux structures engagées ;
- ✓ Elle incite ses fournisseurs à avoir un impact positif en matière d'inclusion sur leur territoire.

Ces actions sont déployées sur le territoire français auprès des structures suivantes :

Les structures à but social :

- Le **secteur du travail protégé et adapté (STPA)** ayant pour vocation l'épanouissement par le travail et l'insertion professionnelle des personnes handicapées qui ne sont pas en mesure de travailler dans le milieu ordinaire, à savoir les entreprises adaptées (EA) et établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) ;
- Le **secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE)** ayant pour but de favoriser l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ; à savoir les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ;
- Plus largement le **secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)** (associations, coopératives, sociétés commerciales d'utilité sociale, mutuelles et fondations etc.) ;
- Et les entreprises du secteur traditionnel promouvant et faisant appel à des personnes éloignées de l'emploi.

Les structures qui contribuent au développement des territoires :

- **Les entreprises de très petite taille (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME et ETI)** qui dynamisent le tissu économique des territoires dans lesquelles elles sont implantées.

Notamment dans les territoires fragiles :

- Les **entreprises établies dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)**, territoires qui bénéficient d'une politique économique et sociale de soutien par la ville ;
- Les entreprises situées dans les **Zones de revitalisation rurale (ZRR)**.

A ce titre, La Poste Groupe s'engage à :

- Favoriser le développement de relations partenariales avec ces différentes structures ;
- Soutenir la création de réseaux de mise en relation et de facilitation à la mise en place d'une démarche d'insertion ;
- Faciliter la compréhension du sujet auprès des entreprises du secteur traditionnel.

La Poste Groupe incite également ses fournisseurs à avoir un impact positif en matière d'inclusion sur leur territoire dans leur chaîne de sous-traitance :

- En accompagnant eux-mêmes les personnes éloignées de l'emploi ;
- En contribuant au développement de leurs territoires d'implantation
- En soutenant la création et le développement d'écosystèmes entrepreneuriaux vertueux de bout en bout.

Pilier 4 : Consolider les relations responsables et éthiques avec nos fournisseurs

Un enjeu pour la société :

L'éthique est au cœur des relations que doivent entretenir les donneurs d'ordres avec les entreprises auxquelles ils font appel. L'instabilité des contextes économiques et géopolitiques, l'accroissement des aléas climatiques et la détérioration des ressources augmentent le risque de ruptures et de pénuries dans les chaînes d'approvisionnement et mettent sous tension cette recherche d'éthique. Il est donc nécessaire de réaffirmer et de maintenir des liens forts basés sur la confiance et la transparence avec ses fournisseurs.



Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

L'alignement avec la stratégie 2030 :



Des objectifs engageants:

Formation: En **2023**, au moins 95% des acheteurs sont formés aux achats responsables sur un socle de base.
En **2025**, au moins 95% des acheteurs sont formés aux achats responsables sur les enjeux spécifiques de leur portefeuille.
En **2030**, au moins 95% des parties prenantes impliquées sur l'acte d'achat (prescripteur, utilisateur,...) sont formées aux achats responsables.

Ecoute de la voix des fournisseurs :

En **2023**, mise en place d'un correspondant PME et un médiateur "relations fournisseurs" à disposition des fournisseurs.

En **2025**, lancement d'une enquête « voix des fournisseurs » réalisée auprès d'un panel de fournisseurs pour mise en place d'un plan d'action.

En **2030**, au moins 95% des fournisseurs stratégiques³ font l'objet d'un plan de progrès (formation et outils Achats Responsables).

La Poste Groupe s'engage à instaurer des relations partenariales, collaboratives et équilibrées avec ses fournisseurs, dans un cadre de confiance réciproque.

Ces engagements sont à respecter par les collaborateurs de La Poste Groupe et par les fournisseurs, qui s'engagent à leur tour à les appliquer auprès de leurs sous-traitants.

A ce titre, La Poste Groupe et ses fournisseurs s'engagent sur leur chaîne de valeur à :

1. Agir avec probité et respect :
 - Respecter les politiques anti-corruption, de prévention des conflits d'intérêts et cadeaux et invitations du Groupe ayant pour fondement la « *Tolérance Zéro, Tous concernés, Tous vigilants* » pour préserver une **indépendance en matière de décision et d'action**
 - Respecter **l'égalité de traitement** et l'équité pour toutes les structures.
 - Faciliter l'accès aux marchés** du Groupe, à travers des processus transparents et des outils adaptés et accessibles à tous.
 - Respecter la confidentialité des informations reçues et la propriété intellectuelle.
2. Offrir de la visibilité :
 - Favoriser le développement d'une gestion prévisionnelle des achats et des commandes ;
 - Anticiper** les fins de relations commerciales avec le fournisseur ;
 - S'assurer du **respect des délais de paiement** conformément à la réglementation.
3. Rechercher le juste équilibre entre l'aspect financier et extra-financier :
 - Appliquer et partager la définition des achats responsables** en prenant en compte les impacts environnementaux, sociaux et sociétaux au même titre que les aspects technique et financier sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou service acheté.
 - Veiller à ne pas créer ou accepter en connaissance de cause des contreparties financières et humaines déséquilibrées ou des conditions qui seraient économiquement et socialement non viables pour le fournisseur, ou dommageables pour l'environnement.
4. Développer des relations de partage des bonnes pratiques et de progrès mutuel pour accompagner les transformations de marchés :
 - S'informer, se former et sensibiliser** régulièrement sur les impacts environnementaux et sociaux de ses achats ;
 - Intégrer à différentes phases clefs du processus achats, un **accompagnement des fournisseurs** dans la mise en place de plans de progrès sur ces sujets ;
 - Soutenir les innovations sociales et environnementales positives** à travers des démarches de co-construction et de mises en relation et **valoriser l'impact positif** pour le Groupe et ses fournisseurs, pour les clients du Groupe et pour la société toute entière.

³ Un fournisseur peut être défini comme stratégique lorsque le bien ou la prestation délivrée contribue aux activités cœur de métier du groupe et ne peut être réalisé par un autre prestataire (situation de monopole, prestation ou zone géographique non couverte par ailleurs)

LA DECLINAISON DES PILIERS DANS LES DISPOSITIFS ACHATS

La Politique Achats Responsables de La Poste Groupe se décline dans le processus achats à travers des dispositifs et plans d'actions opérationnels. Elle vise à intégrer les quatre piliers présentés dans les différentes étapes du processus de décision (sélection et choix des fournisseurs), de contractualisation et au cours de la relation commerciale (dont l'évaluation, l'audit et l'élaboration et le suivi de plans de progrès).

De même, cette Politique s'inscrit dans une démarche collaborative, engagée et responsable, et se veut un vecteur mutuel de progrès et d'innovation, en associant à chaque étape les différentes parties prenantes concernées : le prescripteur de l'achat, l'acheteur, le fournisseur et l'utilisateur final.

Au sein des Directions Achats, le métier de l'acheteur évolue et celui-ci joue un rôle de promoteur des achats responsables et de garant du dispositif. Ces nouvelles compétences lui permettent de piloter au mieux sa relation avec le fournisseur en recherchant l'équilibre optimal entre réponse au besoin, performance financière, et performance sociale et environnementale.

La Direction des Achats Groupe accompagne ces évolutions en formant et sensibilisant régulièrement les acheteurs, les prescripteurs et les fournisseurs.

Elle suit le déploiement de cette politique par l'organisation d'instances décisionnelles et opérationnelles, des indicateurs de performance clés et une procédure d'évaluation interne et de contrôle.

LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

La Poste Groupe a tissé depuis plusieurs années des relations étroites avec les parties prenantes sur le sujet. Elle est notamment un membre actif de l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) et de l'initiative PaQte (programme d'accompagnement des territoires).

La Poste Groupe est également investie à travers son partenariat avec les associations du secteur de l'ESS dans l'organisation de rencontres avec les principaux acteurs de ce secteur.

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Pour les collaborateurs La Poste Groupe : la possibilité d'émettre une alerte professionnelle existe depuis 2011 à La Poste. Ce mécanisme peut être utilisé par les collaborateurs pour signaler des dysfonctionnements, mais également pour solliciter des conseils sur leurs pratiques professionnelles au regard des règles déontologiques ou sur les règles de l'entreprise. Il est accessible via l'URL suivant : <https://www.alerte-ethique.laposte.fr>.

Pour les salariés des fournisseurs : dans le cadre de son plan de vigilance, La Poste Groupe met à la disposition des salariés des fournisseurs un dispositif d'alerte permettant de signaler tout manquement grave aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, constaté dans le cadre de l'exécution de leur contrat.

Il est accessible via l'URL suivant : <https://www.alerte-vigilance.laposte.fr>

VOTRE CONTACT

Le Pôle Conformité et Achats Responsables de la Direction des Achats Groupe dont les missions sont de :

- Promouvoir et déployer opérationnellement les piliers à travers le Groupe
- Accompagner la Filière Achats en garantissant la conformité et l'innovation RSE tout au long du processus achats
- Partager les bonnes pratiques avec les différentes parties prenantes du Groupe et les fournisseurs dans un esprit collaboratif et de progrès mutuel.



[La BF-Conformité et Achats Responsables](#)

LES DOCUMENTS UTILES

Charte achats responsables et éthiques de La Poste Groupe
Engagements responsables et éthiques de la filière achats
Engagements responsables et éthiques du prescripteur
Politique Conformité des Achats de La Poste



LES 8 CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

- La Convention n°29 sur le travail forcé de 1930, ratifiée en 1939
- La Convention n°87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948, ratifiée en 1951
- La Convention n°98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949, ratifiée en 1951
- La Convention n°100 sur l'égalité de rémunération de 1951, ratifiée en 1953
- La Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé de 1957, ratifiée en 1969
- La Convention n°111 sur la discrimination de 1958, ratifiée en 1981
- La Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi de 1973, ratifiée en 1990
- La Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants de 1999, ratifiée en 2001.



LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et
2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ; et
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.